

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2009

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2009.

PRESENTS : MM. LAURENT Jean-Pierre, Maire- AUJAY Arnaud, 1^{er} Adjoint- FRELOT Claudine, 2^{ème} Adjoint- PAVAGEAU Nathalie, AUSSOURD Louissette, PINGAUD Patrice, BARBAUD Marcelle, DESRIEUX Jean-Claude, GUETRE Lucette, PERGAUD Laurent.

ABSENT EXCUSÉ : M. BIGOT Alain.

Secrétaire de séance : M. DESRIEUX Jean-Claude.

PROJET CREATION ASSOCIATION

Les responsables du groupe folklorique de Fresselines « Plaisir et bien-être en dansant » sont venus présenter leur projet de transfert et de création de leur association sur la Commune de NOUZEROLLES. Déjà, depuis deux ans et demi, ce groupe effectue ses répétitions hebdomadaires dans la Salle Polyvalente de NOUZEROLLES.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à ce projet. La question relative à une participation aux frais de chauffage de la salle a été abordée, toutefois il a été décidé que les locaux seraient mis gratuitement à disposition, au même titre que les autres associations communales.

AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

Il est envisagé d'effectuer des travaux de restructuration de la mairie en aménageant une salle de réunion et un bureau du maire dans l'ancienne salle de classe. Une étude a été réalisée par BM Renov' – S.A.R.L. BERNARD (2, La Bussière ; 23450 FRESSELINES). Le coût de l'opération est estimé à 65 333,34 € HT, soit 78 138,67 € TTC. Les travaux se définissent comme suit :

Lot n° 1 – Gros-œuvre	12 197,89 € HT
Lot n° 2 – Menuiseries	15 183,20 € HT
Lot n° 3 – Plâtrerie	11 809,23 € HT
Lot n° 4 - Carrelage, Faïence	1 663,98 € HT
Lot n° 5 – Plomberie Chauffage	2 153,32 € HT
Lot n° 6 – Electricité	4 243,06 € HT
Lot n° 7 – Peinture	8 702,48 € HT
Lot n° 8 – Couverture	9 380,18 € HT

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux,
- sollicite une subvention au titre de la D.G.E. à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération,

- arrête le plan de financement suivant :

* Total TTC :	78 138,67 €
* Subvention D.G.E.	32 666,67 €
* Emprunt	25 000,00 €
* Fonds propres	20 472,00 €

(Une subvention exceptionnelle sera sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur).

- décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2010,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Une consultation d'entreprises sera lancée conformément aux dispositions du Code des marchés publics.

DEVIS REVETEMENT DE SOL MAIRIE

La SARL DEMOCRATE (36400 LA CHATRE) a fourni un devis d'un montant de 1 103,76 € TTC pour la fourniture et la pose d'un revêtement de sol en PVC à la Mairie.

Après discussion, les conseillers municipaux abandonnent ce projet et décident de procéder eux-mêmes à la pose d'un parquet flottant.

AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention d'un montant de 350 € est attribuée à la Commune par le Conseil Général de la Creuse au titre des amendes de police 2008.

Il y a lieu de déterminer l'utilisation de cette recette.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide d'affecter cette somme à l'achat de panneaux de signalisation,
- retient le devis établi par l'Agence S E S (Sécurité & Signalisation) de La Roche Blanche (Puy de Dôme) d'un montant de 764,78 € HT, soit 914,68 € TTC
- arrête le plan de financement suivant :

Montant des travaux :	914,68 €
Amendes de Police	350,00 €
Quote-part communale :	564,68 €

FETE DE NOËL DES ENFANTS DE LA COMMUNE

La date proposée pour l'organisation de cette fête est le 13 décembre 2009, ou éventuellement le 6 ou le 20 décembre en fonction des disponibilités du Père Noël. Il est demandé à chacun de réfléchir pour trouver une animation susceptible de convenir à toutes les tranches d'âges.

QUESTIONS DIVERSES

Inscription de chemin au PDIPR de la Creuse :

Après avoir pris connaissance du projet d'inscription de chemins au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) de la Creuse, présenté par la Communauté de Communes du Pays Dunois, le Conseil Municipal demande d'inscrire le chemin public sans nom du Bragoulet, partant de la parcelle B661 et allant jusqu'à la limite de la Commune de Fresselines.

Ce chemin fera partie de l'Itinéraire de randonnée GR de Pays « Val de Creuse ».

Le Maire,